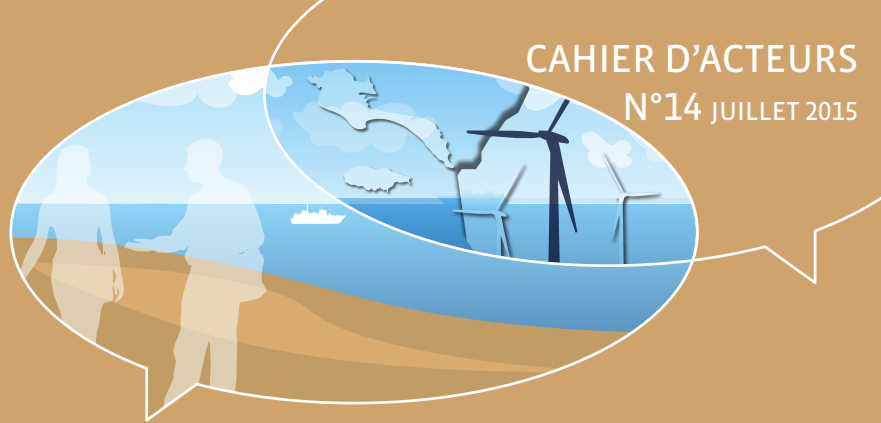


DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

DU 02 MAI AU 7 AOÛT 2015

CAHIER D'ACTEURS

N°14 JUILLET 2015



Établissement Public de Coopération Intercommunale, créé en 1966, la Communauté de Communes regroupe 4 communes : Noirmoutier en l'Île, La Guérinière, l'Épine et Barbâtre.

Reliée au continent par le pont et le Gois, l'Île de Noirmoutier compte 10 000 habitants à l'année et environ 80 000 habitants en haute saison. D'une surface de 48 km², elle se compose d'un tiers de surfaces agricoles, d'un tiers de marais et d'un tiers de surfaces urbanisées.

La Communauté de Communes dispose de compétences propres telles que la sécurisation des biens et des personnes face à la mer, le développement économique et touristique, l'emploi, la santé, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets et l'environnement, entre autres; cette diversité de compétences lui permet d'être un acteur clé de l'aménagement de l'Île. Elle emploie aujourd'hui 60 salariés à l'année.

Contact :
Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier
Rue de la Prée au Duc
BP 714 - 85 330 NOIRMOUTIER
Tél. : 02 15 35 89 89
contact@iledenoirmoutier.org

CAHIER D'ACTEURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

L'ÎLE DE NOIRMOUTIER, UNE ÎLE À PRÉSERVER ET À VALORISER

Depuis sa création, la Communauté de Communes affiche une forte volonté politique en faveur de la préservation de l'environnement, de l'emploi, de l'économie et du tourisme.

Destination privilégiée de la Vendée, 2ème département touristique de France, l'Île de Noirmoutier sait séduire par ses paysages préservés et son patrimoine culturel riche.

La stratégie de développement de l'Île de Noirmoutier à long terme s'inscrit dans une volonté de développement économique durable, respectueuse de l'environnement et des activités locales existantes.

Le territoire insulaire souhaite affirmer son positionnement d'« île préservée ». Si la Communauté de Communes est favorable au projet de parc éolien des deux îles, elle a, dès l'origine du projet d'éolienne offshore, régulièrement insisté sur la préservation indispensable de ces espaces naturels remarquables.



Vue aérienne de l'Île de Noirmoutier

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

UN PROJET QUI RÉPOND AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le projet en quelques chiffres clés :

- 62 éoliennes de 8 MW pour 496 MW de puissance installée,
- Un parc d'une superficie de 112 km², situé à 17 km des côtes de l'île de Noirmoutier,
- Une production annuelle attendue de 1 900 GWH correspondant à la consommation électrique annuelle de tous les foyers de la Vendée,
- 1 500 emplois directs créés durant la phase de construction,
- 125 emplois directs créés durant la phase d'exploitation sur les deux îles dont 55 sur l'île de Noirmoutier,
- Une mise en service à partir de 2021 pour une durée d'exploitation de 20 à 25 ans.



UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE ET RÉGIONALE

Le projet s'inscrit dans l'objectif national d'implantation de 6 000 MW de capacité de production éolienne en mer d'ici 5 ans. Il contribue à l'atteinte des objectifs de l'État de porter à 32 % la production d'énergies renouvelables en 2030, inscrits dans le projet de « transition énergétique pour la croissance verte ».

Dans ce contexte national, la région Pays de Loire est en voie de devenir un acteur de référence de la transition énergétique en faisant de l'éolien et des EMR une priorité industrielle pour nos entreprises ligériennes.

La Communauté de Communes a la volonté de s'inscrire dans une démarche d'innovation énergétique pour son territoire. Par motion du 19 septembre 2013, la Communauté de Communes a rappelé que le soutien au projet de parc éolien des deux îles s'appuie sur l'attention portée à notre indépendance énergétique et à la préservation à long terme de nos ressources, d'une part et, d'autre part, sur le souhait de voir se développer en Vendée et dans l'île de Noirmoutier plus particulièrement une filière économique innovante, porteuse d'investissements pour les entreprises locales et d'emplois à l'année.

LE PROJET DES ÉOLIENNES EN MER : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR LE TERRITOIRE

Pour un projet respectueux des activités économiques existantes

Par la motion précitée du 19 septembre 2013, la Communauté de Communes appelait le Consortium à veiller au respect des activités économiques existantes sur l'île.

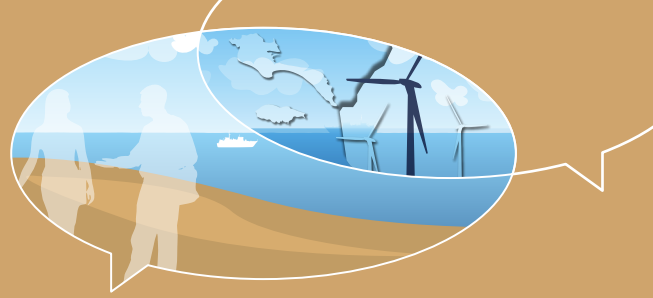
Les activités existantes ont été prises en compte avec une attention particulière accordée à la pêche, à la sécurité maritime, au tourisme, et au respect du patrimoine ; plusieurs réunions de concertation ont en effet été conduites avec les acteurs clés du territoire. Les élus du territoire seront particulièrement attentifs au respect, par le maître d'ouvrage, de ses engagements.

La puissance unitaire de l'éolienne de 8 MW permet de réduire à 62 le nombre total d'éoliennes installée. Cette innovation technologique permettra de réduire de 40 % de nombre d'éoliennes par rapport à une éolienne de puissance installée de 5 MW et répondrait donc aux exigences des parties prenantes :

- Préserver les activités existantes dont la pêche professionnelle,
- Limiter les impacts sur l'environnement,
- Assurer la sécurité maritime,
- Minimiser les coûts et réduire les délais de construction.

Les attentes spécifiques des professionnels de la pêche ont notamment été intégrées au projet :

- Espacement des lignes d'éoliennes de plus de 900 mètres rendant possible l'aménagement de couloirs de pêche, respectant les couloirs de migrations des avifaunes et diminuant le risque de collision,



- La disposition des turbines en ligne dans le sens de pose des engins de pêche favorise la continuité des pratiques locales de pêche au sein du parc et les couloirs préférentiels de migration de l'avifaune,
- Les câbles seront enrochés pour minimiser le risque de croche.

La Communauté de Communes souhaite poursuivre le dialogue initié depuis plus de 2 ans pour continuer à développer un projet intégré et durable pour le territoire.

Comme précédemment indiqué, les élus du territoire veilleront tout particulièrement à ce que les engagements évoqués durant la candidature à l'appel d'offres soient respectés après la confirmation du projet par le maître d'ouvrage.

POUR UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Dès le début du projet, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier s'est attachée à veiller, dans le projet, au respect de la préservation de l'environnement du site concerné.

Les premières études menées depuis 2 ans par le maître d'ouvrage ont permis de mieux appréhender les caractéristiques et les spécificités du territoire. Aussi, dès la conception du projet, le maître d'ouvrage a procédé à des choix techniques préliminaires pour minimiser les effets du projet sur l'environnement. Le nombre d'éoliennes réduit à 62 a notamment pour conséquence directe :

- une réduction de l'emprise totale sur les fonds marins permettant une meilleure prise en compte de l'habitat marin, de la faune et de la flore,
- une réduction des temps de maintenance,
- une phase de construction plus courte pour une moindre gêne.

Actuellement en cours de phase de levée des risques, le type de fondation n'a pas encore été validé mais la solution proposée en « jackets » semble présenter un moindre impact sur l'hydrodynamisme et l'environnement. La Communauté de Communes reste attentive aux impacts de ces fondations, notamment sur l'activité « pêche ».

LES ENJEUX EN TERME DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Le projet prévoit l'installation d'une base de maintenance sur l'Île, en complément de la base principale prévue sur l'Île d'Yeu avec **55 emplois à la clé**. Les emplois concernés par l'exploitation sont principalement des ouvriers qualifiés de type industriel (électromécaniciens, hydrauliciens), des professions intermédiaires (techniciens de maintenance, technicien machine) et des cadres (ingénieurs, responsables de maintenance, responsables logistiques).

De nombreux emplois indirects en découleront également et contribueront à participer au maintien du dynamisme économique de l'Île.

Les élus ont d'ores et déjà engagé un travail de concertation avec le consortium pour trouver un terrain qui accueillera cette base de maintenance.

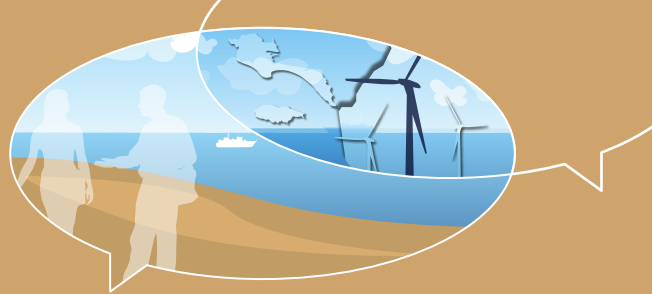


Port de l'Herbaudière

Ces emplois, participant pleinement au développement de nouvelles activités sur l'Île, la Communauté de Communes travaille étroitement avec le consortium à préparer les liens à de nouvelles compétences à acquérir.

Dans cette optique, un forum des Métiers sera organisé les 27 et 28 novembre prochain avec un focus sur les métiers de l'éolien en mer et les formations existantes notamment. D'autres actions d'information et de sensibilisation sont programmées dans les prochains mois et notamment auprès des lycéens.

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



En 2013, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement au projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier au vu des forts enjeux environnementaux et socio-économiques qui y sont liés. Par le biais de ce cahier d'acteurs, la Communauté de Communes réitère son engagement à soutenir ce projet **mais reste attentive au respect des engagements pris par le maître d'ouvrage aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan économique.**

Il est ici rappelé que le Consortium s'est notamment engagé à :

- définir avec les représentants de la pêche professionnelle des mesures visant à compenser les manques à gagner avérés en phase travaux ainsi que des mesures d'accompagnement au soutien de la filière pêche,
- porter une étude socio-économique visant à qualifier et quantifier l'évolution pressentie des fréquentations touristiques au niveau du Département et de la Région afin que le projet fasse partie intégrante de la stratégie de développement touristique existante et l'enrichir ; le maître d'ouvrage compte ainsi soutenir des projets de réhabilitation du paysage et de valorisation du patrimoine culturel de la frange littorale et des îles d'Yeu et de Noirmoutier,
- analyser, dans le cadre de l'étude d'impact qui sera finalisée en 2017, des répercussions potentielles sur la valeur des propriétés situées à des endroits où l'on verrait le plus le parc éolien,
- travailler aux côtés des organismes de formation régionaux, des acteurs locaux, des élus et des instances nationales afin de mettre en place une formation de techniciens de maintenance des éoliennes en mer, au plus près des sites d'implantation en mer ; le personnel, ayant été formé et disposant dès lors des compétences requises, sera recruté pour des emplois permanents,
- conduire des études du milieu physique et biologique qui seront menées en partenariat avec des bureaux d'études spécialisés et des associations locales de protection de l'environnement, afin de mieux appréhender le milieu marin,
- éviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement en appliquant la doctrine « ERC » (Éviter, Réduire, Compenser) et en mettant en œuvre pendant toute la durée de vie du projet des mesures de suivi partagées au sein d'un groupement d'intérêt scientifique,
- dresser un inventaire des avifaunes, des chiroptères et des espèces marines et adopter des mesures telles que : orienter le parc en intégrant les axes de migration des oiseaux, optimiser le balisage lumineux des éoliennes, procéder à un forage progressif, utiliser des répulsifs acoustiques et réaliser des observations visuelles avant le début des travaux et enfin, envisager des moyens de protections pertinents pour réduire les émissions sonores sous-marines,
- réaliser des modélisations hydro-sédimentaires,
- conserver les conditions hydrodynamiques et hydro-sédimentaires, afin de ne pas perturber les écosystèmes marins, la sédimentation naturelle et la géomorphologie littorale en implantant des éoliennes de très grande puissance afin de diminuer l'emprise du parc et en permettant la colonisation des fondations en n'utilisant pas de peinture anti-fouling et en évitant la zone de substrat meuble dans la partie Nord-Ouest.

Synthèse de Monsieur Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier en l'île, Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, Conseiller Départemental de Vendée

Le projet de parc éolien est suivi avec attention par les élus communautaires. Ce parc, selon les engagements du consortium, doit s'intégrer le mieux possible dans le paysage socio-économique du territoire, en respectant les activités existantes tout en permettant la création d'une cinquantaine d'emplois.

Construit dans une démarche partenariale avec la Communauté de communes, le parc doit compléter l'offre économique tout en prenant une part active au traitement d'un certain nombre d'enjeux du territoire : l'enfouissement des lignes haute et moyenne tension pour un aspect paysager renforcé du point de vue qualitatif, la création d'un espace dédié aux énergies du futur pour mettre en avant la démarche d'île préservée du territoire communautaire, une communication positive pour valoriser la destination auprès de nos touristes, le développement de formations dédiées aux nouveaux métiers de l'éolien offshore...

En conclusion, l'offre proposée présente une attention à l'île de Noirmoutier qui doit être suivie d'actions concrètes, dans le respect des différentes mesures auxquelles s'est engagé le consortium.